



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Concours : CAPES externe

Section : Tahitien

Session 2022

Rapport de jury présenté par : Mme Mirose PAIA

Présidente du jury



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Les rapports des jurys des concours de recrutement sont établis sous la responsabilité des présidents de jury.

Sommaire

REMERCIEMENTS	3
ORGANISATION DES ÉPREUVES	3
OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES	6
RÉSULTATS ET BILAN DE LA SESSION 2022	7
<u>ÉPREUVES D'ADMISSIBILITE</u>	<u>7</u>
ÉPREUVE ÉCRITE DISCIPLINAIRE PORTANT SUR LA LANGUE TAHITIENNE.....	8
ÉPREUVE ÉCRITE DISCIPLINAIRE DE FRANÇAIS.....	14
ÉPREUVE ÉCRITE DISCIPLINAIRE APPLIQUÉE PORTANT SUR LA LANGUE TAHITIENNE	16
<u>ÉPREUVES D'ADMISSION</u>	<u>19</u>
ÉPREUVE DE LEÇON	19
ÉPREUVE D'ENTRETIEN	24



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Remerciements

La présidente du jury exprime ses remerciements aux personnels de la DGRH du ministère de l'enseignement supérieur ainsi que du vice-rectorat de la Polynésie française, pour l'organisation du concours. Aux membres du jury qui ont contribué aux différentes épreuves ainsi qu'à la rédaction de ce rapport.

Organisation des épreuves

A compter de la session 2022, les épreuves du Capes externe et du Cafep-Capes de la section tahitien sont modifiées. Elles se composent désormais de trois épreuves écrites d'admissibilité (deux épreuves disciplinaires et une épreuve disciplinaire appliquée) et de deux épreuves orales d'admission (une épreuve de leçon et une épreuve d'entretien).

L'ensemble des épreuves du concours vise à évaluer les capacités des candidats au regard des dimensions disciplinaires, scientifiques et professionnelles de l'acte d'enseigner et des situations d'enseignement.

Rappel de principe de la nature des épreuves du concours :

Épreuves d'admissibilité

Pour les épreuves portant sur la langue tahitienne, un thème (programmes de collège) et quatre axes (programmes de lycée) sont inscrits au programme du concours. Le thème est renouvelé tous les deux ans, les axes par moitié chaque année. Ce programme fait l'objet d'une publication sur le site internet du ministère chargé de l'éducation nationale. Des ouvrages illustrant le programme du concours peuvent être proposés à l'étude, à l'appui de celui-ci, ou faire l'objet d'une bibliographie indicative.

Épreuve écrite disciplinaire portant sur la langue tahitienne

Durée : 6 heures
Coefficient 1

L'épreuve permet d'évaluer la maîtrise des savoirs disciplinaires nécessaires à la mise en œuvre des programmes d'enseignement du collège et du lycée. L'épreuve se compose de deux parties :

Une composition en langue tahitienne à partir d'un dossier constitué de documents de littérature et/ou de civilisation et pouvant comprendre également un document iconographique. Le dossier est en lien avec le thème ou un des axes inscrits au programme.

Au choix du jury, un thème et/ou une version. Cet exercice peut être réalisé à partir d'un des documents du dossier.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Épreuve écrite disciplinaire de français

Durée : 6 heures
Coefficient 1

L'épreuve est constituée par la première épreuve écrite d'admissibilité du Capes externe de lettres : lettres modernes. Dissertation à partir d'un sujet portant sur un œuvre littéraire de langue française inscrite au programme. Le programme est composé de six œuvres, pouvant être prises du Moyen-Âge à nos jours. Il est périodiquement renouvelé en tout ou partie, et fait l'objet d'une publication sur le site internet du ministère chargé



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

de l'éducation nationale. Au titre de la même session, le programme et le sujet sont communs avec l'épreuve écrite disciplinaire de français prévue pour les lettres classiques.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Épreuve écrite disciplinaire appliquée portant sur la langue tahitienne

Durée : 6 heures

Coefficient 2

L'épreuve place le candidat en situation de choisir des documents, d'en produire une analyse critique, puis de construire une séquence d'enseignement à partir du sujet remis par le jury. Elle permet d'évaluer la capacité du candidat à concevoir et mettre en œuvre une séquence d'enseignement permettant la structuration des apprentissages à un niveau visé et au regard des instructions officielles.

L'épreuve, rédigée en langue française, prend appui sur des supports de natures différentes (texte, document audio présenté sous forme de script, iconographie, extrait de manuel, etc.) en lien avec le thème ou l'axe proposé au candidat et susceptibles d'être utilisés dans la cadre d'une séquence pédagogique au niveau ou dans les conditions d'enseignement indiqués par le sujet. Ils peuvent être accompagnés de documents annexes destinés à en faciliter la mise en perspective.

Parmi ces supports, le candidat opère des choix. Sur la base de l'étude et de la mise en relation des documents qu'il sélectionne, il conçoit et présente la séquence pédagogique qu'il envisage. Il mentionne ses objectifs (linguistiques, communicationnels, culturels, éducatifs, etc.) et les moyens et stratégies qu'il compte mettre en œuvre pour les atteindre en fonction de la classe.

Les textes en langue tahitienne qui figurent parmi les supports proposés à la réflexion du candidat comportent une sélection de faits de langue, signalés par un soulignement. Le candidat décrit, analyse et explicite en français, selon les indications mentionnées par le sujet, un ou des faits de langue dans la perspective du travail en classe lors de cette séquence pédagogique.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Épreuves d'admission

Épreuve de leçon

Durée de la préparation de l'épreuve : 3 heures

Durée totale de l'épreuve : 1 heure maximum

Coefficient 5

L'épreuve a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement. Elle permet d'apprécier la maîtrise disciplinaire et la maîtrise pédagogique du candidat, notamment sa capacité à analyser, sélectionner et préparer des supports de travail de qualité pour la conception et la mise en œuvre de la séance.

L'épreuve prend appui sur un document audio ou vidéo en langue tahitienne se rapportant à l'un des thèmes ou axes figurant au programme des classes de collège et de lycée et ne dépassant pas trois minutes. Le candidat peut être conduit à rechercher, pendant le temps de préparation, un ou deux autres documents en lien avec celui proposé dans l'objectif de la conception de la séance, au sein d'un ensemble documentaire mis à sa disposition ou par une recherche personnelle pour laquelle il dispose d'un matériel lui permettant d'accéder à internet, selon l'organisation retenue par le jury.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'épreuve comporte deux parties. Chaque partie compte pour moitié dans la notation. La qualité de la langue employée est prise en compte dans l'évaluation de chaque partie de l'épreuve.

Première partie

Durée de la première partie : 30 minutes maximum (exposé : 15 minutes maximum, entretien : 15 minutes maximum).

Une première partie en langue tahitienne pendant laquelle le candidat restitue, analyse et commente le document audio ou vidéo proposé par le jury, puis présente le ou les documents qu'il a choisi(s) et explicite ses choix en prenant soin de les replacer dans la perspective d'une exploitation en classe.

Des éléments de contexte portant sur l'exercice du métier, qu'il exploite pendant le temps de préparation, peuvent éventuellement être fournis au candidat.

Cet exposé est suivi d'un entretien avec le jury.

Seconde partie

Durée de la seconde partie : 30 minutes maximum (exposé : 20 minutes maximum, entretien : 10 minutes maximum).

Une seconde partie en français pendant laquelle le candidat présente au jury les objectifs d'une séance de cours et expose ses propositions de mise en œuvre.

Le candidat propose des pistes d'exploitations didactiques et pédagogiques du document audio ou vidéo et, le cas échéant, du ou des documents qu'il a choisis. Il construit sa proposition en fonction de l'intérêt linguistique et culturel que les documents présentent ainsi que des activités langagières qu'ils permettent de mettre en pratique selon la situation d'enseignement choisie et le niveau visé. Le candidat propose un déroulement cohérent avec des exemples concrets d'activités.

Cet exposé est suivi d'un entretien avec le jury durant lequel il est amené à justifier et préciser ses choix.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

Épreuve d'entretien

Durée de l'épreuve : 35 minutes

Coefficient : 3

L'épreuve d'entretien avec le jury porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation. L'entretien se déroule en français.

L'entretien comporte une première partie d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation, d'une durée de cinq minutes maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant notamment ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury.

La deuxième partie de l'épreuve, d'une durée de vingt minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.),
- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le candidat admissible transmet préalablement une fiche individuelle de renseignement établie sur le modèle figurant à l'annexe VI de l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation des concours du Capes, selon les modalités définies dans l'arrêté d'ouverture.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

Observations préliminaires

Deux postes ont été attribués au concours du CAPES externe public pour la session 2022. Le concours du CAFEP-CAPES externe privé était fermé cette session.

Le concours du Capes externe de Tahitien, en session 2022, s'est déroulé selon les modalités d'organisation définies par l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat du second degré, publié au *JORF* n° 0025 du 29 janvier 2021.

A la présente session, les épreuves du Capes externe et du Cafep-Capes de la section tahitien ont subi quelques modifications notoires. Une épreuve écrite supplémentaire didactique se rajoute aux deux épreuves écrites d'admissibilité et deux épreuves orales d'admission.

La durée des épreuves d'admissibilité de 6 heures est alignée en tahitien et en français y compris leur coefficient respectif.

Certaines de ces épreuves, l'épreuve orale d'entretien en particulier semble inédite et originale d'autant, tant dans son organisation que dans la composition du jury. La conception des sujets relatifs à chacune des épreuves a retenu toute l'attention du jury.

Une nouveauté également pour les épreuves d'admissibilité, une note égale ou inférieure à 5 est éliminatoire et aucun changement pour les épreuves d'admission, la note 0 est éliminatoire.

Le jury tient compte dans la notation des épreuves de la maîtrise écrite et orale de la langue française (vocabulaire, grammaire, conjugaison, ponctuation, orthographe). Le fait de ne pas participer à une épreuve ou à une partie d'épreuve, de s'y présenter en retard après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets, de rendre une copie blanche, d'omettre de rendre la copie à la fin de l'épreuve, de ne pas respecter les choix faits au moment de l'inscription ou de ne pas remettre au jury un dossier ou un rapport ou tout document devant être fourni par le candidat dans le délai et selon les modalités prévues pour chaque concours entraîne l'élimination du candidat.



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Résultats et bilan de la session 2022

Il y avait 48 candidats inscrits au concours, dont 29 se sont présentés à chacune des trois épreuves d'admissibilité du CAPES Externe Tahitien. 5 d'entre eux ont été retenues suite à ces épreuves d'admissibilité et ont toutes assisté aux deux épreuves d'admission. 2 ont été déclarées admises au concours 2022.

Résultats des épreuves écrites d'admissibilité

Chaque épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Épreuve écrite	Coeff.	Note minimale	Note maximale	Moyenne
Épreuve écrite disciplinaire portant sur la langue tahitienne	1	4,45	9,25	6,69
Épreuve écrite disciplinaire de français	1	1,25	9,00	4,99
Épreuve écrite disciplinaire appliquée portant sur la langue tahitienne	2	2,50	12,25	7,55

Barre d'admissibilité : 34,03/80 soit 08,51/20
(épreuves écrites)

Nombre de candidats admissibles : 5

Résultats des épreuves orales d'admission

Chaque épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

Épreuve orale	Coeff.	Note minimale		Note maximale		Moyenne	
		1 ^{ère} partie/10 en tahitien	2 ^{ème} partie/10 en français	1 ^{ère} partie/10 en tahitien	2 ^{ème} partie/10 en français	1 ^{ère} partie/10 en tahitien	2 ^{ème} partie/10 en français
Épreuve de leçon	5	2,00	2,50	6,50	7,50	4,60	4,80
		Note/20 5,50		Note/20 14,00		Note/20 9,40	
Épreuve d'entretien	3	7,50		17,50		11,50	

Rappel du nombre de postes : 2

Nombre de candidats admis : 2

Barre de la liste principale : 134,15/240 soit 11,18/20
(épreuves écrites et orales)

Total des coefficients : 12
(admissibilité : 4 et admission : 8)



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ÉPREUVES D'ADMISSIBILITE

Les sujets des épreuves écrites d'admissibilité sont consultables via le lien suivant :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/pid34315/se-preparer-pour-les-concours-second-degre-jurys.html>

Épreuve écrite disciplinaire portant sur la langue tahitienne

Durée : 6 heures

Coefficient : 1

Rapport rédigé par Rahiti Buchin et Mirose Paia (partie composition).

L'épreuve permet d'évaluer la maîtrise des savoirs disciplinaires nécessaires à la mise en œuvre des programmes d'enseignement du collège et du lycée. L'épreuve se compose de deux parties : composition en langue tahitienne et une traduction au choix du jury, un thème et/ou une version.

29 candidats ont composé à cette épreuve commune. Le jury a opté pour noter la composition sur 12 et la traduction sur 8. La moyenne générale obtenue dans cette première épreuve - est de 6,69 sur 20. La moyenne de la partie Composition (commentaire) est de 3,85/12 et celle de la partie Traduction est de 2,83/8. La meilleure note obtenue à cette première épreuve écrite est 9,25/20, la note la plus basse est 4,45/20.

A) Partie Composition (en tahitien)

Pour la partie Composition en langue tahitienne, la moyenne est de 4,15/12. L'échelle des notes se situe entre 3,30/12 et 6,60/12. L'éventail des notes de cette partie se présente de la manière suivante :

14 copies entre 3 à 4/12

10 copies entre 4 à 5/12

2 copies entre 5 à 6/12

3 copies entre 6 à 6,60/12

Un thème (programmes de collège) et quatre axes (programmes de lycée) étaient inscrits au programme du concours de la session 2022.

- Thème (programme collège, cycle 4) : Rencontres avec d'autres cultures
- Axe 1 (programme lycée, seconde) : Représentation de soi et rapport à autrui
- Axe 2 (programme lycée, seconde) : Le passé dans le présent
- Axe 3 (programme lycée, spécialité première) : « Tahiti et ses mythes »
- Axe 4 (programme lycée, cycle terminal) : Diversité et inclusion



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le dossier porté à l'analyse et au travail de composition des candidats était composé :

- d'un document principal : un extrait de journal en langue tahitienne « Te tama'i no « Fe'i pi » » de Maco Tevane, « Te muhu o Pare nui », in Les Nouvelles, Novembre 1987, Service du Patrimoine Archivistique et Audiovisuel (Archives PF). Le défunt auteur, ancien directeur de l'Académie Tahitienne et défenseur de la langue et la culture polynésiennes, y narre le déroulement de la bataille de Fe'i Pi et son importance dans les changements religieux à Tahiti et ses îles ;
- de deux documents complémentaires venant à l'appui du document principal :

1. un extrait « RAUTI TAMAI NA OPUHARA » du livre Marau Taaroa, in Mémoires de Marau Taaroa, dernière reine de Tahiti, traduits par sa fille, la princesse Takau Pomare, 'api 197-198, Société des Océanistes, 1971 où figure la déclamation de Opuhara au préalable de l'affrontement avec les Pomare.
2. une illustration « The destruction of idols at Tahiti », gravures missionnaires. Source: Encyclopédie de la Polynésie, Volume 6, 1986, Christian Gleizal, 'api 50.

La consigne aux candidats était précisée comme suit : «'A tātara mai i teie mau tai'ora'a mā te patu maita'i i te parau i ni'a i te uira'a arata'i e vai ra i roto, e tē vai ra te fa'ananeara'a i roto i nā parau e piti i tu'uhia mai. I roto i te tātara'a, e feruri ato'a mai i te arata'ira'a e tano e tu'u i mua i te mau tamari'i ha'api'i ia fāna'o rātou i te hō'ē arata'ira'a pāpū e ia nu'u tō rātou 'ite i mua». (« Commentez les textes – dont deux documents complémentaires - en dégagant une argumentation ou une problématique sous-jacente. Vous veillerez aussi, dans le commentaire, à souligner les points susceptibles d'un traitement pédagogique visant à transmettre à l'élève des connaissances solides »).

Ce corpus permettait de construire la problématique ou la ligne de force pédagogique en résonance avec le thème ou l'axe indiqué et en confrontant les documents proposés. La composition devait être organisée selon un plan et devait exploiter les documents du corpus et leur mise en relation ainsi que les connaissances personnelles. Les trois documents proposés étaient étroitement liés au thème imposé et chaque axe pouvait être exploité. Pourtant plusieurs candidats n'ont pas utilisé tous les documents et les mises en relation étaient parfois très superficielles.

Outre les remarques et les recommandations faites ci-après, les candidats doivent veiller à gérer judicieusement le temps imparti. Ils disposent à présent dans cette session 2022 de 6 heures (au lieu de 5 heures dans les concours précédents) pour l'épreuve écrite disciplinaire en tahitien au même titre que l'épreuve écrite disciplinaire de français de 6 heures, comme maintes fois demandées dans les précédents rapports de jury du Capes tahitien. Toutefois, ce renfort conséquent n'a pas profité à plusieurs candidats qui ont rendu des copies non achevées. De plus, il faut veiller à garder toute son objectivité dans son raisonnement et son argumentation et éviter de donner son avis personnel sous la forme d'un jugement moral ou de valeur sur les bouleversements sociaux, religieux et autres qui ont notamment suivi la bataille de Fe'i pi. Beaucoup de productions comportaient aussi des avis beaucoup trop engagés dénués de toute objectivité sur l'évangélisation. Cela est à proscrire.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

D'une manière générale, l'utilisation de la graphie de l'Académie Tahitienne était correcte si ce n'est que les éternelles omissions notamment au niveau des aspectuels ou des conjonctions de coordination (a au lieu de 'a, te au lieu de tē pour les aspectuels par exemple et e au lieu de 'e pour les conjonctions de coordination). 1 candidat a utilisé la graphie de l'église protestante mā'ohi alors qu'il est bien spécifié sur les copies d'examens que « *La graphie à utiliser est celle définie par l'arrêté du 20 octobre 1982 faisant suite à une délibération de l'assemblée territoriale de Polynésie française* ». Nous rappelons que les candidats se présentant aspirent aux métiers du professorat et de ce fait, la rigueur dans l'écriture est de mise. Des copies présentaient parfois le même mot écrit de plusieurs façons différentes comme 'ōro'a, 'oro'a, ōro'a, oro'a... et les exemples ne manquent pas qui interpellent notamment sur le soin accordé par les candidats à la relecture de leur propre copie. Des erreurs récurrentes d'ordre grammatical sont à déplorer sur notamment les formes passivées en « hia » avec confusion sur le sujet patient qui est par erreur marqué par la particule « i », l'oubli de la particule anaphorique « ai » dans les questions commençant par « nō te aha ? e aha ? na hea ? », ou encore l'accord erroné des morphèmes discontinus de négation « 'Aita...e au lieu de 'Aita...i ou 'Aita...e...ra ou E'ita...e ». Comme déjà précisé dans les précédents rapports de jury, il ne s'agit pas d'écrire comme on parle. Le candidat, futur professeur en herbe, se doit d'être capable de rédiger d'une manière soutenue en reo tahiti. Il est à déplorer qu'à ce niveau de concours, l'on trouve des copies avec beaucoup de mots manquants et ou une syntaxe approximative.

Les problématiques étaient variées et les plans proposés aussi. Il est regrettable que beaucoup de candidats se démarquent complètement de leur problématique et oublient d'y répondre. En effet, des candidats ont énoncé des problématiques pourtant intéressantes mais bien souvent peu argumentées ou encore les candidats se sont engagés dans un développement autre que celui annoncé ou ont mis en exergue des éléments qui n'avaient aucun lien avec leur problématique. Quand le plan est clairement annoncé (quelques copies n'en font pas mention hélas quand d'autres ne comportent pas de conclusion par ailleurs), le développement est malheureusement souvent descriptif et redondant quant au texte de base, ou longuement introduit par la présentation du dossier et ses composants ce qui représente une perte de temps, ou un développement inachevé et se terminant dès la première partie, ou encore une composition qui décrit dans le détail par exemple l'organisation sociale de la période concernée sans lien suffisant à la bataille de Fe'ī Pī sur les conséquences notamment de cette bataille sur le mode de fonctionnement de cette organisation. Visiblement, la plupart des candidats ont eu beaucoup de mal, par méconnaissance du contexte historique, à se détacher d'un unique point de vue, soit celui de l'influence des missionnaires, soit celui de la suprématie de Pomare II, soit celui du refus de Opuhara et du clan des Teva de se rallier aux royaux-chrétiens. Ces différents points de vue sont pourtant très étroitement liés et forment le puzzle et le dénouement de la crise politique et religieuse qui va indubitablement transformer la Polynésie. Ainsi rapporter la bataille de Fe'ī Pī comme étant le fait seul des missionnaires pour éradiquer les croyances anciennes et installer la nouvelle religion n'est qu'une facette de l'histoire. Faut-il rappeler que cet événement résulte avant tout d'un conflit politique entre les chefs tahitiens que la cause des missionnaires va amplifier et servir l'ambition de souveraineté de Pomare II sur les chefferies alliées. Il était attendu que les candidats aient une démarche réflexive et arborent la forte dimension politico-religieuse sous-jacente à la bataille Fe'ī Pī (perte d'une tradition



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

politique et religieuse par la défaite des opposants et la mort d'Opuhara, installation d'un nouvel ordre politique sous l'autorité de Pomare II, abolition progressive des croyances et rites anciens et destruction des objets et espaces de culte, le culte de 'Oro et des divinités remplacé par celui voué uniquement à Jehovah ...) mais aussi les conséquences sur la vie sociétale contemporaine (formations politiques, synchétisme religieux, revendications patrimoniales...). Quelques rares candidats ont pu évoquer la transformation à tous niveaux de la société tahitienne sans suffisamment l'argumenter ou l'étayer d'exemples ou établir des liens cohérents avec les événements autour de la bataille de Fe'i Pī. Les documents annexes bien que complémentaires devraient faire l'objet d'attention particulière car ils permettent de donner de la profondeur à la composition et d'étayer une problématique plus nuancée. Leur prise en compte par les candidats donne une plus-value à leur capacité à synthétiser, à problématiser à partir de plusieurs idées parfois divergentes. Si quelques rares copies ont commenté le document sur le rauti tama'i, chant de guerre de Opuhara, cela reste très insuffisant, bien que le texte, qui nécessitait une réécriture pour une meilleure compréhension, n'était pas d'une approche facile. Son analyse littéraire fine aurait permis de mesurer l'importance pour Opuhara des valeurs liées à son appartenance généalogique au clan à ses origines et à sa terre, de son attachement à Tahiti l'île sacrée du dieu Ta'aroa, des qualités d'un grand guerrier stratège prêt au combat. Ce texte semble avoir été occulté au vu de son vocabulaire archaïque et métaphorique. Ce corpus incontournable de la littérature polynésienne et des programmes du concours ne doit pourtant pas être inconnu des candidats.

Si quelques copies étaient remarquables par la longueur des citations proposées, les références ont généralement été peu nombreuses. L'incontournable « Teuira Henry » était référencée dans la majeure partie des rédactions (parfois maladroitement) mais beaucoup de candidats ont eu du mal à proposer plus de 5 références pour étayer leur argumentation. Pourtant, le thème, les axes et les Indications bibliographiques avaient été précisées comme chaque année de concours via le Programme de la session 2022. Ce document cadre doit être pris en considération et les candidats doivent s'approprier les ouvrages et œuvres cités afin d'étayer et d'enrichir leurs connaissances. De plus, la référence à une collection ou une pièce de musée est toujours appréciée comme l'a fait un candidat en évoquant les œuvres témoins des anciennes pratiques religieuses au musée de Tahiti et de ses îles. Il en est de même pour la citation d'ouvrages autres que ceux cités dans les indications bibliographiques tel que l'ouvrage récent de Josiane TEAMOTUAITAU (2016), Fa'ati'a mai ia Tai'arapu, Grandeur et déclin des Teva i tai. Editions Parau en relation direct avec le thème imposé « rencontre avec d'autres cultures ». Il est regrettable de ne pas trouver de références sur l'histoire de la Polynésie et en particulier sur la période en cause (notamment Ellis, Moerenhout, Newbury, Oliver, Baré, Robineau...) et des sources plus récentes.

La culture littéraire des candidats se doit d'être développée. Une copie où l'argumentation est fortement soutenue par des références bibliographiques voire même des citations entières puisées dans les lectures ou la tradition orale est toujours très appréciée et reflète bien la qualité de la préparation du candidat aux métiers du professorat. Quant à l'approche pédagogique proposée, certains candidats ont prolongé leur commentaire par la suggestion de pistes didactiques tandis que d'autres ont consacré une des parties du développement, la dernière bien souvent aux questions d'ordre pédagogique et des candidats certes rares ont également proposé, de manière judicieuse,



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

des pistes pédagogiques au travers de chaque partie de leur développement. De manière générale, les pistes d'exploitations pédagogiques proposées étaient cohérentes et le lien avec le thème ou un ou plusieurs axes était bien identifié. Parfois les candidats ont proposé des pistes d'exploitations intéressantes sur plusieurs niveaux et les situations proposées amenaient les élèves à interroger les documents, les éprouver, les confronter à d'autres. On peut néanmoins regretter qu'à l'instar de l'exercice de commentaire, l'un des documents annexes le raufi tama'i n'ait pas fait l'objet d'un traitement particulier tant sur le plan linguistique que littéraire ou encore que le numérique ait été très peu proposé alors que ce dernier est un outil très utile pour l'apprentissage des langues.

B) Partie Traduction

Rapport rédigé par Pitu Ateni et Franck Baehrel.

Pour la session 2022, l'épreuve de traduction portait sur le texte de Marau Taaroa, in *Mémoires de Marau Taaroa, dernière reine de Tahiti*, traduit par sa fille, la princesse Takau Pomare, page 199, Société des Océanistes, 1971. 29 candidats ont composé à cette épreuve de thème et la répartition des notes est la suivante :

La moyenne générale obtenue est de 2,83 sur 8 ce qui donne un constat très décevant.

L'échelle des notes se situe entre 0.25/8 et 5,25/8.

- 1 copie à 0.25/8 ;
- 14 copies entre 1 et 2/8 ;
- 9 copies entre 3 et 3,9/8 ;
- 5 copies entre 4 et 5,25/8 ;

A y voir de plus près, plusieurs copies présentaient des traductions non terminées voire expédiées à la hâte. Cette épreuve est pour rappel, associée à l'épreuve de composition en tahitien. Malgré l'alignement de l'épreuve disciplinaire de tahitien à celle de l'épreuve disciplinaire de français sur la durée impartie de 6 heures pour chaque épreuve, force est de constater que le problème de gestion du temps persiste.

La première partie de l'exercice faisait appel à la démarche méthodologique de la traduction. Cet exercice non aisé relève d'une compréhension du texte rédigé en français. Une majorité des candidats ont choisi une traduction littérale, ce qui a induit une incompréhension du texte d'origine. Certains ont voulu, en revanche, inventer des termes techniques avec beaucoup de maladresse. Et d'autres ont préféré ne pas traduire certains passages difficiles.

En voici quelques exemples :

- des confusions lexicales nombreuses ou bien une véritable méconnaissance du sens des termes :
 - *la calamité* : *te hape; te ravera'a 'ino, 'ohipa 'ino*
 - *le manteau de douleur* : *te tāpo'i 'oto rahi, te tāpo'i nō te autā, te 'ahu o te māuiui*
 - *événement infamant* : *tua'a'ai ha'avare, 'ohipa ha'iri'iri, 'ohipa 'ino*



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- *la littérature : te tai'ora'a, te 'a'ai, te pāpa'i*
- des erreurs grammaticales :
 - les particules « tei ...ra » ont parfois été utilisées pour le présent ;
 - la confusion entre « nō reira » et « nā reira »
 - usage erroné des déictiques nei, na, ra.

De plus, le ton du texte constitue une difficulté supplémentaire à résoudre dans la langue cible.

Traduire n'est ni plagier, ni interpréter, ni dire autre chose que ce que l'auteur a voulu dire à sa manière. Traduire, c'est rendre le plus fidèlement possible, dans la langue de traduction, ce que la langue à traduire énonce, sans trahir la pensée de l'auteur. Le fruit du travail attendu doit être le reflet le plus exact et le plus proche possible du texte de départ, dans le respect de l'esprit dont ce dernier est imprégné.

La traduction est et reste un exercice difficile. L'on peut être meilleur en thème qu'en version, ou l'inverse, cela se conçoit, encore faut-il mettre toutes les chances de son côté.

Pour réussir l'épreuve disciplinaire portant sur le tahitien, il est conseillé aux candidats de se préparer sérieusement. Un entraînement intensif et régulier sur des textes variés de qualité, aux contenus divers, contemporains comme anciens peut aider, en même temps qu'une bonne culture générale et surtout une bonne maîtrise des deux langues de traduction.

La deuxième partie est l'exercice d'explication et de justification qui nous place au cœur de la technique linguistique et des connaissances méthodologiques à mobiliser en la matière.

C'est ici que le candidat démontre l'étendue de sa culture théorique en linguistique, et de sa maîtrise des techniques. Malheureusement, certains candidats n'ont pas été en mesure de présenter le moindre élément d'explication et de justification.

Ceux qui se sont frottés à l'exercice ont eu assez souvent des difficultés à identifier les points du texte susceptibles d'être utilisés dans le cadre d'une démarche pédagogique d'ordre linguistique.

Les mots, expressions et unités syntaxiques apparaissent souvent retenus par pur hasard, ou ne portent pas sur des difficultés dignes d'intérêt. Il est important pour de futurs enseignants d'être en mesure de cibler les principales difficultés d'une traduction et d'entamer une réflexion sur elles.

L'attention et le travail doivent porter sur les termes et expressions ainsi que la syntaxe d'une ou deux phrases types du texte, qui peuvent enrichir d'un point de vue pédagogique les connaissances linguistiques des élèves et les renforcer dans leur apprentissage global de la langue.



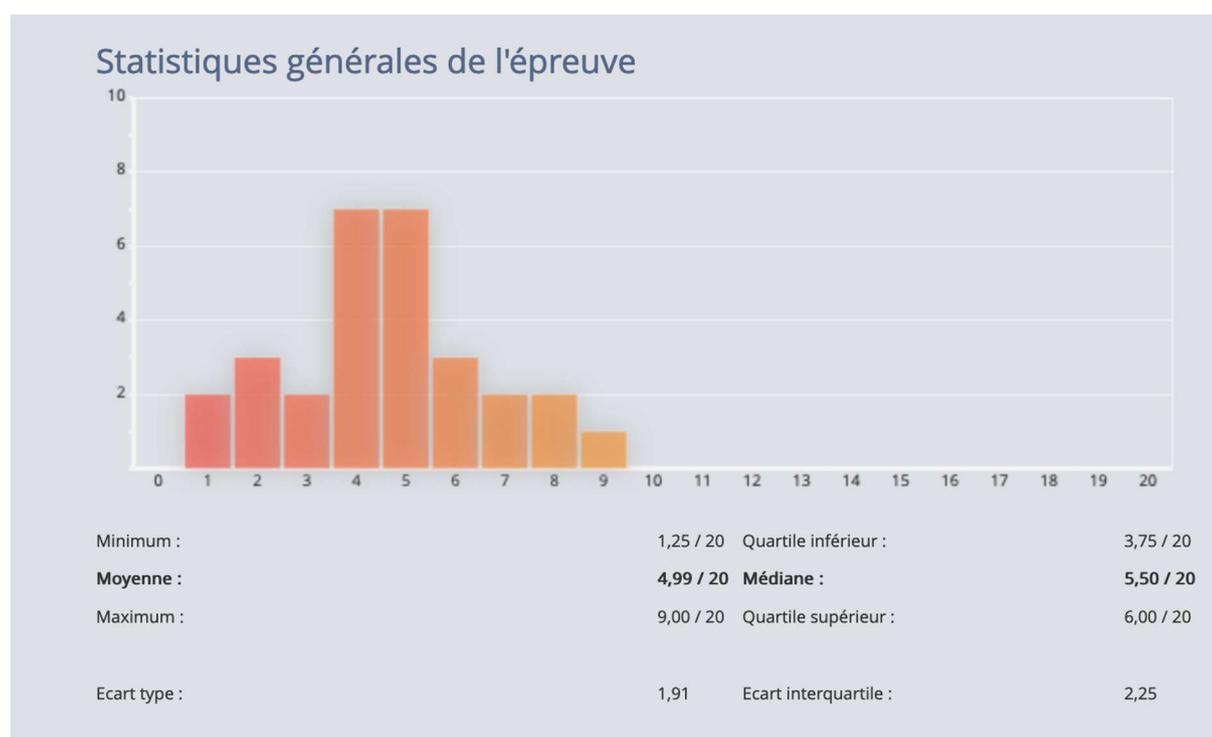
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Épreuve écrite disciplinaire de français
Durée : 6 heures
Coefficient : 1

Rapport du jury rédigé par Gaétan Le Lu et Titaua Porcher

Statistiques



Des éléments précis dans le rapport du jury du Capes de lettres

On invite les futurs candidats à étudier de très près le rapport de jury du Capes externe de lettres modernes sur le site « Devenir enseignant » :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid159884/sujets-et-rapports-des-jurys-capes-2022.html>

Ils y trouveront toutes les précisions nécessaires, avec des détails utiles et des rappels méthodologiques. Le présent rapport ne saurait faire redondance, puisqu'il s'agit exactement de la même épreuve. Nourri de l'expérience spécifique des deux jurys qui ont corrigé les copies des 29 candidats ayant composé, il se concentrera sur les spécificités rencontrées, en dégagant quelques recommandations qui lui paraissent essentielles.

Un nombre important de candidats éliminés à cette épreuve



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

21 copies ont obtenu une note comprise entre 0 et 5, entraînant l'élimination de plus de trois quarts des candidats.

Pourquoi telle hécatombe ? À cela, plusieurs raisons. Tout d'abord, un nombre trop important de candidats n'avait manifestement pas lu l'œuvre, ce qui grève toute chance de réussir l'exercice. Certains contes ont ainsi été réinventés, d'autres, attribués à Perrault étaient des contes de Grimm ou d'Andersen. Par ailleurs, certains candidats ont rédigé un « hors-sujet », ou encore appliqué et plaqué les éléments d'un corrigé d'un autre sujet sur Perrault vu dans l'année à celui-ci. Cela ne pouvait pas convenir. Des devoirs trop courts ont aussi été constatés ainsi que d'autres dont on ne saisissait pas les enjeux. Enfin, nous souhaiterions rappeler qu'il s'agit d'une épreuve qualifiant de futurs enseignants et que la qualité de l'expression est le socle de la transmission. Les copies présentant des lacunes très importantes en langue (phrases sans verbe, syntaxe défectueuse, manquements aux règles les plus élémentaires de l'orthographe grammaticale du type accord sujet- verbe) ont été sanctionnées. Tous ces manquements ne pouvaient valoir qu'une note éliminatoire à leurs auteurs.

Si l'on veut avoir des chances de décrocher le Capes de tahitien, il est inconcevable de sous-estimer cette épreuve de dissertation française. Pour échapper à une élimination fatale à tout le reste, il faut, rappelons-le, lire les œuvres au programme. C'est une condition absolument nécessaire pour pouvoir comprendre les enjeux du sujet. Par ailleurs, nous conseillons aux candidats de s'appliquer à prendre le temps de lire le sujet, crayon en main, pour en cerner les enjeux et pouvoir le traiter le plus rigoureusement possible. Le jury attend enfin que les candidats se réfèrent précisément à l'œuvre en question et à faire l'effort de rédiger dans une langue qui soit à la hauteur des futures responsabilités des candidats.

Un ensemble assez faible parmi les copies supérieures à 5/20

Parmi les 8 candidats qui n'ont pas été éliminés, aucun n'a obtenu la moyenne, la meilleure note étant de 09/20. Les candidats qui ont réussi à tirer leur épingle du jeu sont ceux qui se sont efforcés de cerner le sujet, de le discuter et d'apporter des exemples pertinents à leur réflexion.

Les candidats qui se présenteront au prochain Capes de tahitien auront tout intérêt à travailler sérieusement la dissertation littéraire pour augmenter leurs chances de réussite. Pour cela, il convient de se rappeler que la dissertation est un exercice argumentatif. La problématique posée en introduction doit conduire à des arguments justifiant ou nuancant la thèse proposée. Aussi, sur le plan méthodologique, il importe toujours de cerner au plus près les termes du sujet pour en comprendre les enjeux et délimiter rigoureusement le périmètre de son traitement. Le jury a apprécié l'effort produit par certains candidats pour explorer initialement les différentes acceptions de ce terme en préservant la complexité du sujet. Ainsi, pour ce sujet, il n'était pas envisageable de négliger la toute première signification du terme « édifiant », relative à la portée morale ; faute de quoi on ne pouvait s'engager raisonnablement dans une réponse fondée. Une fois le sujet compris, la nuance était attendue. L'ambivalence morale de certains contes, notamment, devait être interrogée et mise en relation avec ce qu'écrit l'auteur lui-même de son œuvre. Une connaissance honnête des *Contes* de Perrault, des références précises, une contextualisation pertinente sont des attendus incontournables. Comme dans la grande majorité de sujets, une réponse univoque



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

est peu adaptée, non pour souscrire à un réflexe Thèse/antithèse mais tout simplement, pour mieux embrasser une réalité esthétique et morale complexe. De même, on attend une argumentation qui avance avec précaution et avec souci d'alimenter une thèse par des arguments pertinents, de démontrer en ne perdant jamais l'œuvre de vue. Précaution ne veut pas dire sur-place : la progression du raisonnement doit être constante, bien perceptible. Une mention doit être faite également de l'usage des cours qui ont été dispensés sur le sujet. Ils constituent une ressource absolument indispensable pour replacer l'œuvre dans une histoire littéraire. Pour ce sujet, la querelle des Anciens et des Modernes, le public mondain ont parfois été évoqués dans les copies. Ces références sont très utiles pour apporter une réponse au sujet et notamment pour nuancer ou renforcer la portée morale des récits. En revanche, une récitation de cours ne peut être d'aucune utilité. Elle a même tendance à souligner une incapacité du candidat à s'approprier les outils et les connaissances mis à sa disposition.

Épreuve écrite disciplinaire appliquée portant sur la langue tahitienne

Durée : 6 heures

Coefficient : 2

Rapport du jury rédigé par Tetuionoarii Haatani et Moea Tetaronia

L'épreuve place le candidat en situation de choisir des documents, d'en produire une analyse critique, puis de construire une séquence d'enseignement à partir du sujet remis par le jury. Elle permet d'évaluer la capacité du candidat à concevoir et mettre en œuvre une séquence d'enseignement permettant la structuration des apprentissages à un niveau visé et au regard des instructions officielles.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Résultats

Sur les 29 copies corrigées, les notes se répartissent de 02,5 à 12,25 sur 20. La moyenne est de 07,55 sur 20.

13 candidats ont obtenu une note au-dessus de la moyenne et 16 en-dessous.

Principales attentes du jury

Pour l'exploitation de cette épreuve nouvelle, le candidat prend connaissance de tous les documents mis à sa disposition. Il en fait une analyse pertinente avant d'en extraire une sélection en vue de la construction de sa séquence d'enseignement. De ce fait, il est important que le candidat maîtrise le programme des différents cycles du collège et du lycée et les attendus du CECRL.

L'élaboration de sa séquence d'enseignement doit tenir compte d'une structuration des apprentissages en fonction du niveau précisé et guidée par une problématique commune que dégagent les documents. En conséquence, cette épreuve dégage implicitement deux parties distinctes : en premier lieu, une présentation générale et en second lieu, le contenu.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

En outre, le candidat doit veiller à intégrer les faits de langue soulignés dans le travail de cette séquence.

Présentation générale de la séquence

Concernant :

- 1) Le choix des documents : le jury attendait une explicitation pertinente mais plusieurs candidats ont négligé cette étape pourtant nécessaire à l'élaboration de sa séquence.
- 2) L'élaboration d'une séquence pédagogique : une indication liée à la place de la séquence dans la programmation annuelle paraît souhaitable.
- 3) La problématique : le jury attendait la formulation d'une problématique commune des documents et du thème dominant et il aurait été intéressant que les candidats relèvent d'autres formes de diversité et d'inclusion. Par exemple, le document 4, *Le 'ori et la politique* de Munoz, montre la question de diversité et d'inclusion entre les arts et la politique, en l'occurrence ici, la danse et la politique.
- 4) La maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et du CECRL : on note une maîtrise convenable de ces aspects des exigences officielles puisque plusieurs candidats l'ont montrée dans leurs copies.
- 5) La qualité d'une présentation structurée : on relève un manque de rigueur au niveau du fond et de la forme.
- 6) Le niveau linguistique : en général, les phrases sont correctes, structurées et intelligibles.
- 7) Les précisions complémentaires : le jury a apprécié la mention, par certains candidats, de la classe, du niveau, de la série et du nombre d'heures de séances.

Autres remarques et recommandations

- Il est regrettable de constater une confusion entre une analyse et un résumé des documents. En effet, plusieurs candidats ont rédigé un résumé de chaque document, plutôt que de proposer une analyse critique des supports.
- Le jury déplore également un amalgame des termes "cycle" et "classe".
- Comme pour tout travail de rédaction, une relecture de la part du candidat est conseillée afin d'éviter des erreurs inadmissibles telles que des structures de phrases incomplètes, inachevées...
- Il est fortement recommandé au candidat de rédiger cette partie argumentative qui précède la construction de sa séquence.

Présentation détaillée de la séquence

Pour cette partie, le jury attendait une fiche technique complète de la séquence en tenant compte des principaux éléments suivants :

- 1) La précision des objectifs de la séquence : certains candidats pensent avoir indiqué des objectifs mais qui sont plutôt des tâches ou des compétences de lecture comme "Lire". Les objectifs sont liés aux différentes



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

compétences et pourraient être formulés de la manière suivante “L’élève doit être capable de...”, “L’élève peut...” (cf CECRL).

- 2) Le nombre de séances : certains candidats considèrent une suite d’activités comme une nouvelle séance, par exemple “Séance 5 : suite de la séance 4”, “Séance 6 : suite de la séance 5”.
- 3) La précision des objectifs de séance : dans certaines copies, plusieurs séances n’en faisaient pas mention ou référence.
- 4) L’articulation des activités langagières : beaucoup se sont concentrés sur la compréhension de l’écrit et l’expression écrite alors que les autres activités langagières auraient également pu être mises en œuvre.
- 5) La précision et la justification de l’exploitation des supports dans les séances : il y a eu une explicitation insuffisante de cette composante.
- 6) La tâche finale : il est regrettable de constater une confusion entre une tâche finale et un objectif de séquence. En effet, la tâche finale permet de vérifier que l’élève ait atteint cet objectif.
- 7) Le descriptif du type d’évaluation des compétences : l’ensemble a négligé cette partie, seuls quelques candidats ont proposé une évaluation. Le jury aurait apprécié une référence aux grilles d’évaluation de langues.
- 8) La cohérence de la construction de la séquence : cette partie dépendait des objectifs de la séquence.
- 9) La description de tous les faits de langue intégrés à la séquence : pour la plupart, ces faits de langue ont été analysés. Cependant, de nombreux candidats ne les ont malheureusement pas insérés dans la séquence.
- 10) L’originalité du contenu : peu de candidats ont fait preuve d’originalité aussi bien sur le fond que sur la forme.

Autres remarques et recommandations

- Les candidats ont présenté leur séquence sous différentes formes : tableaux, énumération de séances... Ces présentations n’ont pas gêné la compréhension à condition qu’elles soient claires, lisibles et précises.
- Il convient de maîtriser les programmes officiels afin de mettre en exergue les enjeux disciplinaires.
- Les finalités du socle commun sont à connaître.

En conclusion, il convient, bien évidemment, de faire preuve d’une mise en œuvre méthodologique précise, d’une préparation rigoureuse ainsi que d’un entraînement soutenu et approprié afin de réussir cette épreuve. De plus, les candidats doivent se référer régulièrement aux textes officiels en vigueur, sachant que cette épreuve correspond exactement aux exigences de travail requises de la part d’un futur professeur de Tahitien du second degré. Par ailleurs, au vu des copies inachevées ou trop déséquilibrées, il est important de noter que la gestion du temps imparti ne doit pas être négligée. Enfin, rappelons que la rigueur d’un raisonnement est la qualité d’une expression.



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ÉPREUVES D'ADMISSION

Épreuve de leçon

Durée de la préparation de l'épreuve : 3 heures

Durée totale de l'épreuve : 1 heure maximum

Coefficient 5

Cette nouvelle épreuve a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement. Elle permet d'apprécier la maîtrise disciplinaire et la maîtrise pédagogique du candidat, notamment sa capacité à analyser, sélectionner et préparer des supports de travail de qualité pour la conception et la mise en œuvre de la séance.

L'épreuve prend appui sur un document audio ou vidéo en langue tahitienne se rapportant à l'un des thèmes ou axes figurant au programme des classes de collège et de lycée et ne dépassant pas trois minutes. Le candidat peut être conduit à rechercher, pendant le temps de préparation, un ou deux autres documents en lien avec celui proposé dans l'objectif de la conception de la séance, au sein d'un ensemble documentaire mis à sa disposition ou par une recherche personnelle pour laquelle il dispose d'un matériel lui permettant d'accéder à internet, selon l'organisation retenue par le jury. L'épreuve comporte deux parties. Chaque partie compte pour moitié dans la notation. La qualité de la langue employée est prise en compte dans l'évaluation de chaque partie de l'épreuve.

Pour la session 2022, 5 candidates admissibles ont passé l'épreuve de leçon, les notes s'étendent de 05,5/20 à 14/20.

Rapport du jury rédigé par Tetuionoarii Haatani, Moea Tetaronia et Rahiti Buchin

La première partie est en langue tahitienne, dont la durée est de 30 minutes maximum. Il s'agit pour les candidates, pendant un exposé de 15 minutes maximum, de restituer, analyser et commenter le document audio ou vidéo proposé par le jury, puis de présenter le ou les documents qu'elles ont choisi(s) et expliciter leurs choix en prenant soin de les replacer dans la perspective d'une exploitation en classe. Des éléments de contexte portant sur l'exercice du métier, exploités pendant le temps de préparation, peuvent éventuellement être fournis aux candidates. Cet exposé est suivi d'un entretien avec le jury pour une durée de 15 minutes maximum.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

Voici les dossiers qui ont été proposés :

- Dossier 1 :
 - o Document 1 : Émission 100% *Tatou*, « Centre des Métiers d'Art (C.M.A) », TNTV, mars 2022.
 - o Document 2 : Isidore Hiro, *Pehepehe no te tau*, « Te tau », 'api 21, 2009.
 - o Document 3 : Alain Joannis, *Libertés, égalité, bananes*, « Tāuirā'a hīro'a », Edition Le Motu, 'api 10, 2005.
- Dossier 2 :
 - o Document 1 : « 'A 'ori 'a hīmene », Raumata TETUANUI, 2018.
 - o Document 2 : « Pīna'ina'i », *Hiro'a, Journal d'informations culturelles*, N°109, 'Ātopa 2016, 'api 21.
 - o Document 3 : *Pele la déesse du feu, Pele te ruahine nō te ahi*, Te'ura Camélia Marakai, Éditions des Mers Australes, 2015, 'api 153.
 - o Document 4 : « Te Heiva i Tahiti », *Fetu rau, nau 'ā'amu ri'i nō te fenua*, Valérie GOBRAIT-TUAIVA, Locine CHAVES-TEROOATEA-CHIN MEUN, 2020, 'api 93.
 - o Document 5 : « Ono'u 2015 Tahiti », <https://www.tahiti-infos.com>
- Dossier 3 :
 - o Document 1 : Enregistrement vocal, « Tahiri vahine », REEA Goenda, 2013.
 - o Document 2 : Himene 'āi'a Pare nui, Pirae.
 - o Document 3 : Paripari fenua, Nahoata – Pirae.
- Dossier 4 :
 - o Document 1 : Émission 100% Fenua « E aha te huru ? », TNTV, Tavaearii Kaina pī'ihia Papa Maraehau, Septembre 2021.
 - o Document 2 : Valérie Tuaiva, *Fetu rau*, « Te hunara'a pūfenua », 'api 100-101, 2020.
 - o Document 3 : Turo Raapoto, *Tama*, Te māōhi e ta na māa, àpi 31, 1991.
- Dossier 5 :
 - o Document 1 : « Honotua », Raumata TETUANUI.
 - o Document 2 : « Te va'a », *Fetu rau, nau 'ā'amu ri'i nō te fenua*, Valérie GOBRAIT-TUAIVA, Locine CHAVES-TEROOATEA-CHIN MEUN, 2020, 'api 77.
 - o Document 3 : *Tereraa, voyages et peuplement des îles du Pacifique*, Eric Conte, Éditions Polymages-Scoop, 1995, 'api 14.
 - o Document 4 : « Te mau va'a tau'ati », « Parau nō te mau terera'a nā te moana », in *Parau nō te 'āi'a*, Piha tōro'a mā'imi i te mau parau tumu o te fenua a te Pū Te Anavaharau, 2000, 'api 14-15.
 - o Document 5 : « Te mau fenua e vai nei i roto i te Porotoru nō Pōrīnetia », Manuel scolaire, *Reo tahiti piha hitu CM2*, DGEE-MEE 2015, 'api 20.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

De manière générale, le niveau de maîtrise de la langue tahitienne était correct voire bon pour certaines candidates. La fluidité, la richesse lexicale et le registre de langue employé étaient généralement de qualité. Ainsi, la maîtrise de la langue tahitienne a permis des échanges fluides avec le jury. Les candidates ont proposé une présentation claire et pertinente du document principal. En ce qui concerne l'analyse des documents supports, les candidates ont, pour la plupart bien, identifié les axes et les thèmes correspondants ou, si ce n'était pas le cas, ont tout de même bien argumenté leur choix. Au niveau des documents audios, quelques candidates ont proposé des analyses très descriptives (minutage précis des sections du chant avec résumé et mise en exergue des thèmes développés). Cette démarche, découlant sûrement de leur formation, peut être intéressante mais s'avère souvent chronophage laissant peu de temps suffisants aux candidates pour développer les intérêts linguistiques et culturels du support, apporter des compléments d'information sur l'auteur(e) ou tout simplement analyser les autres documents et les mettre en lien ou les confronter. Comme constaté aussi aux épreuves d'admissibilité, des candidates n'ont pas analysé et n'ont pas utilisé tous les documents proposés alors que toute la réflexion, la culture, la finesse d'un candidat ou d'une candidate se jaugent à sa capacité à analyser efficacement le document support et ses annexes afin d'en dégager les éléments clés pour définir sa problématique liée aux éléments du programme. Ainsi, la dynamique engagée dans l'analyse du document principal ne s'est pas poursuivie dans l'analyse et le choix des documents complémentaires. Les connaissances superficielles des programmes ainsi qu'une gestion insuffisante du temps de préparation ont visiblement empêché une exploitation approfondie des documents. Par ailleurs, les candidates doivent aussi apporter toute la rigueur nécessaire à l'analyse des documents proposés et il est inopportun de qualifier de poème une préface de livre... Le jury a aussi noté que la culture générale des candidates était parfois limitée sur des thèmes communs qui transpercent pourtant l'actualité tels le Heiva (difficulté à nommer des groupes...), sur le répertoire d'artistes locaux renommés tels que Bobby HOLCOMB, et au-delà, des difficultés pour les candidates d'établir des liens et réseaux sur des thèmes comme la protection de l'environnement.

Pour réussir cette épreuve, il est recommandé de :

- S'informer sur les publications des programmes en vigueur.
- S'appropriier des ressources pédagogiques et didactiques existantes.
- Prendre connaissance des différentes formes d'évaluation.
- Se nourrir d'une culture littéraire élargie.

Rapport du jury rédigé par Mirose Paia

Une seconde partie en français, d'une durée de 30 minutes maximum, consiste en premier lieu pour chacune des candidates, pendant un exposé de 20 minutes maximum, à présenter au jury les objectifs d'une séance de cours et exposer ses propositions de mise en œuvre. La candidate propose des pistes d'exploitations didactiques et pédagogiques du document audio ou vidéo et, le cas échéant, du ou des documents qu'elle a choisis. Elle



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

construit sa proposition en fonction de l'intérêt linguistique et culturel que les documents présentent ainsi que des activités langagières qu'ils permettent de mettre en pratique selon la situation d'enseignement choisie et le niveau visé. La candidate propose un déroulement cohérent avec des exemples concrets d'activités. Cet exposé est suivi d'un entretien avec le jury, durant 10 minutes maximum, pendant lequel la candidate est amenée à justifier et préciser ses choix.

En général, la qualité d'expression a été appréciée dans la présentation, pendant l'interaction avec le jury et pour certaines candidates, dans l'argumentation de leurs choix. Les candidates ont pour chacune d'elles, proposé un traitement de leur dossier dans une classe de leur choix dans les niveaux, cycles et notions respectifs : de collège cycle 4 « langages artistiques » et « voyages et migrations », de lycée classe de seconde « le passé dans le présent », cycle terminal « Art et pouvoir » et « Territoire et mémoire ». Toutes ont proposé une inscription logique de leur séance dans une séquence voire pour certaines d'entre elles, tenant de leur formation, dans un projet pédagogique qui dénote la capacité de ces candidates à inscrire leur action dans la durée, dans une logique d'établissement et d'interactions avec d'autres disciplines.

Si elles ont toutes expliqué leur choix de la notion travaillée, certaines des notions semblent être moins cohérentes et ambitieuses avec la proposition de classe et de séquence d'enseignement. Le jury avait par exemple, interrogé une candidate sur l'éventualité du traitement de son dossier avec la problématique « Comment la société polynésienne perçoit-elle le mythe occidental de la vahine ? », dans la classe de 1^{ère} spécialité tahitien au programme de laquelle sont inscrites deux thématiques dont l'une d'elle figure dans le programme pour la préparation à l'écrit (Axe 3 (programme lycée, spécialité première) : « Tahiti et ses mythes »). Pour rappel, les 3 axes de cette thématique : “Des dieux et des hommes”, “Tahiti comme objet de mythes occidentaux”, “Tahiti contemporain : fin du mythe, nouveaux mythes ?”. Le traitement par l'un des axes, quand il est bien maîtrisé, aurait alimenté de meilleurs échanges et perspectives en développant l'esprit critique notamment dans les phases de débat avec et entre les élèves.

Dans l'ensemble, les problématiques sont diverses et relatives à la valorisation patrimoniale de pratiques culturelles des chants, instruments, art oratoire, au patrimoine océanien partagé au travers d'échanges à visée artistique, au travers de la symbolique pirogue va'a et la navigation dans le Pacifique, et enfin au statut de la femme au travers notamment d'une figure mythique Tahiti vahine.

Les propositions de séquence sont détaillées et composées en général de 5 à 8 séances avec un enchaînement pour la plupart cohérent sur une période, chaque séance est évoquée avec leur objectif, la tâche finale également ainsi que pour certaines, des jalons d'évaluation diagnostique, formative et sommative que le jury n'a pas manqué de questionner pour s'assurer de leur pertinence, ce que lesdites candidates ont confirmé de manière constructive. En général, les niveaux de compétences langagières à travailler de A2 à B2 sont bien connus des candidates. Des suggestions plutôt originales sont évoquées, comme l'organisation par petits groupes hétérogènes ou homogènes avec des tâches particulières pour chacun des groupes, qui relèvent de pratiques beaucoup



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

observées dans les classes primaires. Des moments d'imprégnation sont proposés au Conservatoire artistique ou en immersion culturelle sur un va'a.

S'agissant des documents du dossier, les candidates ont pour la majorité d'entre elles, concentré leur traitement sur le document audio-visuel en proposant une problématique, des objectifs et parfois la tâche langagière et les pistes d'exploitation pédagogiques en rapport avec ce document principalement. Le choix ensuite des autres documents est, pour la plupart, motivé par leur inscription dans une des séances de la séquence et par leur facilité apparente d'exploitation. Si l'intérêt sur plusieurs plans de l'ensemble des documents choisis a été évoqué par les candidates, leur analyse de la forme comme du fond est parfois très superficielle tant du document principal que du reste. Les difficultés que peuvent rencontrer les élèves au travers de ces supports sont souvent surestimées si bien que les activités et les tâches langagières proposées suscitent interrogations : extraire les mots clés évoqués dans un document audiovisuel et restaurer à l'écrit, faire goûter les aliments locaux à l'aveugle... A l'instar des documents audio-visuels, les documents textuels (poésie, discours déclamatoires, récit...) denses dans leurs contenus littéraires en tahitien sont plutôt évités, occultés ou abordés superficiellement. Bien que le choix relève des candidates d'opter pour une partie des documents du dossier, comme le stipule l'épreuve, la justification raisonnée de ce choix (en quoi tel ou tel document ne conviendrait-il pas ?) aurait été tout aussi appréciée. Cet exercice a son importance sur la capacité d'un candidat ou d'une candidate à appréhender tout type de document quant à sa valeur relative dans un dossier, qui *a priori* n'y a pas été introduit de manière anodine, quel que soit son contenu divergent ou convergent.

Le caractère répétitif, ambigu et parfois dénué de sens des activités proposées aux élèves, parfois voués à eux-mêmes (lecture de texte, comprendre le document audio, visionner un document vidéo, faire un exposé, résumer à l'écrit, argumenter, faire connaître les aliments locaux, déclamer sans préparation...) est à compter dans les faiblesses perçues chez les candidates. Le caractère opérationnel en revanche des consignes d'activité est à privilégier, la mobilisation des compétences avérées des élèves pour en acquérir de nouvelles, la recherche d'exercices suscitant la curiosité, la motivation et le goût des langues chez les élèves et dans une classe de langue en l'occurrence, l'interaction entre pairs pour favoriser l'utilisation progressive et spontanée de la langue.

Pour les prochaines sessions de concours, il est à nouveau fortement recommandé aux candidats, de concentrer leurs exigences sur la forte dimension pédagogique et didactique de cette épreuve sur la base de documents analysés avec finesse et pertinence.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Épreuve d'entretien
Durée totale de l'épreuve : 35 minutes maximum
Coefficient 3

Rapport du jury rédigé par Gaétan Le Lu et Titaua Porcher

Résultats

Les notes des cinq candidates se répartissent de 07,5 à 17,5. La moyenne est de 11,5 sur 20.

Rappel de la structure de l'épreuve (pour un total de 35 minutes)

Premier temps (15 minutes) :

- Présentation du candidat (5 minutes maximum)
- Échange avec le jury (10 minutes maximum)

Deuxième temps (20 minutes) :

- Deux mises en situation
 - a- Situation d'enseignement
 - b- Situation de vie scolaire
- Autres échanges avec le jury

Constats et recommandations du jury

Présentation du candidat

Pour réussir cette partie, il convient de l'avoir bien préparée, tant au niveau de la gestion du temps que de sa structure et de son contenu. On apprécie qu'un candidat soit en mesure de s'extraire de la narration pour analyser certains éléments de son parcours. Ce n'est pas l'expérience en soi du candidat mais sa manière de s'approprier celle-ci qui prévaut.

On évitera les formules stéréotypées « J'aime beaucoup ma culture », « Je veux défendre notre langue » pour privilégier une vision plus personnelle. La meilleure impression a été produite par une candidate dont le propos fluide, net, logique et nuancé mettait bien en relief ses points forts, sur la base d'exemples précis, liés à son futur exercice et incluant les élèves. Enfin, si une posture de conviction est appréciée, elle ne fait pas tout : le fond du propos primera toujours.

Échange

En général, les questions des membres du jury prennent appui sur la présentation qui précède, par une demande d'éclaircissement, de précision. Si elles peuvent être très variées, certaines de ces relances peuvent tout de même être anticipées puisqu'elles concernent des points de la présentation.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'échange qui suit la présentation est alors le moment d'éprouver, après un discours en général bien préparé, la capacité du candidat à argumenter, à expliciter, à s'appuyer sur des éléments tangibles pour justifier son ambition. Des hésitations peuvent émailler le propos, mais lorsqu'elles se multiplient au point de l'envahir elles donnent la fâcheuse impression que le candidat n'a pas les idées claires et manque de conviction. Il est préférable de marquer un bref silence de réflexion avant de réagir, puis d'avancer.

Mises en situation

Les deux mises en situation sont découvertes par les candidates sur place. Il n'y a pas de temps de préparation proprement dit : seulement un moment de lecture et de réflexion, d'une à deux minutes, avec possibilité de prendre quelques notes.

Le jury a pleinement conscience de la difficulté de l'exercice et de la complexité des situations proposées. Aussi n'attend-il pas une réponse réflexe qui traiterait tous les aspects de la question *ipso facto*, avec un enchaînement de certitudes. En revanche, il est attendu que le candidat soit en mesure d'analyser cette situation en mesurant ses enjeux et qu'en suivant son raisonnement, il puisse proposer une ou des hypothèses de résolution acceptables, des amorces de solution justifiées par un appui sur des bases institutionnelles, des valeurs, le respect de certains principes, la connaissance de certaines procédures, de protocoles, etc.

Il y a parfois un implicite à déceler dans la situation exposée : comment se fait-il que ceci se produise ? N'y a-t-il pas de moyens d'éviter cela ?

C'est au fil de cette réflexion élaborée par le candidat que se manifeste sa connaissance du système, du fonctionnement des établissements, de ses missions, de la déontologie, des valeurs de la République. En effet, dans la plupart des cas, c'est bien en référence à ces bases que doit se construire une décision robuste et respectueuse des cadres.

Il n'est pas interdit au candidat de réfléchir à voix haute, de peser les divers enjeux qui s'imposent à lui et de partager le cheminement de sa pensée avec les membres du jury qui apprécieront sa capacité à embrasser les implications variées qu'une situation peut engager. Ainsi, une candidate confrontée à une situation qui pouvait l'amener à remettre en cause une décision contestable de son chef d'établissement a, dans un premier temps, choisi la voie du respect infaillible de son supérieur hiérarchique -comme on peut naturellement l'attendre d'un enseignant- avant de nuancer son propos pour trouver une modalité autre, impliquant une discussion avec lui.

Mais également, le traitement de ces situations est l'occasion pour le jury d'évaluer le pragmatisme d'un candidat face à des situations dont certaines sont imprévisibles et pourtant réalistes, comme celle de cette maman arrivant en fureur contre un professeur en plein cours et le menaçant, suite à une absence de sa fille notée par celui-ci. Si le jury apprécie la prudence et la nuance, il ne faut pas pour autant demeurer dans le flou et l'indétermination : des pistes doivent être nettement tracées.

Les deux types de situations présentent une différence notable, celle de vie scolaire supposant une connaissance plus étendue de l'établissement, des chaînes décisionnaires, des procédures.

La protection de l'élève, de sa sensibilité, est parfois en jeu et détermine en partie les choix.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Une fois les situations exposées, le jury pose quelques questions, tantôt pour l'inviter le candidat à aller plus loin dans son raisonnement, tantôt pour lui montrer un angle non envisagé, tantôt encore pour souligner une contradiction : dans tous les cas, ce sont des perches tendues pour optimiser la prestation. Aussi faut-il s'en saisir. Le jury a pu ainsi déplorer que certaines candidates ne tiennent pas compte des questions du jury destinées à les orienter et s'enferment dans une position discutable.

Autres remarques, recommandations

Le jury a souvent eu le sentiment que le concept de laïcité n'était pas bien compris et confondu avec d'autres, que le statut des textes et du fait religieux en général dans le cadre de l'enseignement n'étaient pas clairement envisagés. Rappelons que la laïcité concerne le domaine religieux et non le politique, comme certaines candidates l'ont déclaré.

Un lexique précis est attendu pour traiter les questions. Même si à ce stade les candidats ne peuvent pas tout connaître, il y a des incontournables : procédure, instance, principe de confidentialité, commission éducative, mesure conservatoire, etc. L'appropriation de ce lexique atteste la capacité du candidat à entrer dans la composante éducative et administrative de son rôle.

Les finalités du socle commun sont à connaître, de même que les enjeux d'un conseil pédagogique, d'un conseil d'établissement, etc.

Les candidates admissibles ayant toutes eu une expérience en établissement, elles étaient en général en capacité de tenir un propos informé et cohérent et d'être réactives suite aux relances. Il leur manquait souvent de la précision dans l'analyse et, parfois, de la justesse pour proportionner la mesure proposée à la situation.

L'une d'elles s'est distinguée par la solidité de ses connaissances, par la rigueur de son raisonnement et la qualité de son expression.